



ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION
Université Mohammed Premier
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Oujda

Avis d'appel d'offres ouvert
Séance publique

Le 30 Mars 2022 à partir de 09 h 00 mn, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix, séance publique concernant :

A.O n°	Désignation	Date d'ouverture	Cautionnement En DH	Estimation en DH TTC	Date limite de dépôt de la documentation technique
01 FMPO 2022 BF	Achat de matériel d'enseignement pour la faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda en lot unique	30/03/2022 à 09 h 00 mn	Lot 1 : 7 000,00 (Sept Mille Dirhams)	-Lot 1 : 279 960,00 Dhs TTC (Deux Cent Soixante Dix Neuf Mille Neuf Cent Soixante Dirhams TTC)	Dernier délai : 29/03/2022 à 16 h 00 mn. Lieu : Service Economique de la Faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda
02 FMPO 2022 BF	Achat de mobilier d'enseignement pour la faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda en deux lots.	30/03/2022 à 09 h 30 mn	Lot 1 : 2 000,00 (Deux Mille Dirhams) Lot 2 : 2 000,00 (Deux Mille Dirhams)	-Lot 1 : 80 400,00 Dhs TTC (Quatre Vingt Mille Quatre Cent Dirhams TTC) -Lot 2 : 57 000,00 Dhs TTC (Cinquante Sept Mille Dirhams TTC)	
03 FMPO 2022 BF	Achat de matériel informatique pour la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda en deux lots.	30/03/2022 à 10 h 00 mn	Lot 1 : 1 000,00 (Mille Dirhams) Lot 2 : 2 000,00 (Deux Mille Dirhams)	-Lot 1 : 44 000,00 Dhs TTC (Quarante Quatre Mille Dirhams TTC) -Lot 2 : 56 000,00 Dhs TTC (Cinquante Six Mille Dirhams TTC)	
04 FMPO 2022 BF	Travaux d'aménagement de deux blocs de laboratoire de la faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda en lot unique	30/03/2022 à 10 h 30 mn	Lot 1 : 4 000,00 (Quatre Mille Dirhams)	-Lot 1 : 176 527,20 Dhs TTC (Cent Soixante Seize Mille Cinq Cent Vingt Sept Dirhams et Vingt centimes TTC)	
05 FMPO 2022 BF	Travaux de peinture du bloc STD de la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda en lot unique.	30/03/2022 à 11 h 00 mn	Lot 1 : 4 000,00 (Quatre Mille Dirhams)	-Lot 1 : 82 602,00 Dhs TTC (Quatre Vingt Deux Mille Six Cent Deux Dirhams TTC)	

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du bureau du service économique de la Faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma ou du site de la Faculté www.fmpo.ump.ma

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être envoyés par voie postale aux concurrents qui les demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Mohammed Premier d'Oujda ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du service économique de la Faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda.
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du règlement précité, à savoir :

1) **Dossier administratif** comprenant :

- a) La déclaration sur l'honneur conformément à l'article 26 du Règlement propre des marchés de l'université Mohamed Ier d'Oujda.
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;
- c) Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 140 ci-dessous.

2) **Dossier technique** comprenant :

- ✓ Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
- ✓ Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

3) **Dossier additif** comprenant :

Le CPS doit être signé et cacheté par le soumissionnaire et portant la mention lu et accepté à la dernière page.

Note : Tous les copies doivent être légalisées par les autorités compétentes.